

OXYDANT CHOC granulés

SANS CHLORE / SANS STABILISANT

RATTRAPAGE EAUX VERTES



CARACTERISTIQUES :

Oxygène actif solide
Granulés choc sans chlore / sans stabilisant.
Rattrapage eaux vertes
Compatibles avec tous les traitements

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

- A dissoudre et à verser directement dans le bassin devant les buses de refoulement.
- Traitement au brome : l'oxydant choc régénère le brome consommé et agit comme algicide curatif entre 100 et 150g par tranche de 10 m³ d'eau.
- Rattrapage eaux vertes avec traitement au chlore : 300g par tranche de 10 m³ d'eau pour une action curative.
- Destruction des chloramines : 200g par tranche de 10 m³ d'eau pour détruire 0,6 ppm de chloramines.



CONDITIONNEMENT :

Pot de 1kg, carton de 12 un
Seau de 5kg, palette de 100 un

COMPOSITION :

Pentapotassium-bis(peroxymonosulfate)-bis(sulfate), CE : 274-778-7
98,5% de substance active. Biocide TP2

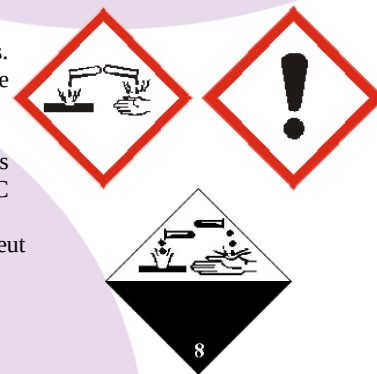
SECURITE :

Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité. Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33

Mention d'avertissement : Danger !

Mentions de danger : Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient Peroxodisulfate de Dipotassium. Peut provoquer une réaction allergique.

Conseils de prudence : Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les poussières. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pour le grand public : Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.



UN 3260

